

mon
parcours
d'assuré



MON compte
sur ameli.fr

**Créer son compte sur
ameli.fr...**

**C'est plus rapide, plus
simple et plus pratique !**

**C'est plus
RADIDE**

Vous suivez en temps réel vos remboursements ou le paiement de vos indemnités journalières. Vous pouvez également connaître le montant des franchises et des participations forfaitaires qui vous ont été prélevées.

**C'est plus
SIMPLE**

Vous téléchargez sur votre ordinateur le récapitulatif mensuel de vos remboursements (il est disponible pendant 6 mois sur votre compte), vos attestations de droits ou d'indemnités journalières.

**C'est plus
PRATIQUE**

Vous pouvez échanger directement par e-mail avec votre caisse pour obtenir des informations administratives. Vous pouvez également commander en ligne votre carte européenne d'Assurance Maladie.